

ma tête (1). » Le prince ajouta que s'il n'avait point été à Saint-Cloud, c'était dans la crainte que Charles X ne le fit arrêter ; l'ordre était donné, lui avait assuré madame de Bondy, à un bataillon de la garde caserné au faubourg Saint-Honoré, de se porter sur Neuilly et de cerner le château dans le cas où le peuple essayerait de l'entraîner dans l'insurrection (2). Le duc d'Orléans voulut savoir si les pouvoirs de M. de Mortemart allaient jusqu'à le reconnaître comme lieutenant-général du royaume. Le général répondit négativement et demanda à son tour au duc s'il lui répugnerait d'écrire à Charles X un billet conçu dans le sens des dispositions qu'il venait de manifester. Louis-Philippe écrivit à l'instant ce billet, que M. de Mortemart enferma soigneusement dans un pli de sa cravate ; puis il prit congé du prince et revint au Luxembourg. « Le duc d'Orléans s'est montré parfait, dit-il à quelques personnes ; ses sentiments ont été ceux d'un véritable Bourbon ! » Mais, quelques heures après, d'autres conseils avaient prévalu, et Louis-Philippe envoya, dans la matinée, réclamer son écrit à M. de Mortemart, qui le rendit sans objection.

Ce fut le tort capital, la faute inexcusable du duc d'Orléans de ne s'être point rendu à Saint-Cloud pendant l'insurrection, pour y offrir à Charles X l'appui de son épée, ou tout au moins celui d'une utile médiation, et sa conférence avec M. de Mortemart prouve combien il avait à cœur de s'en faire absoudre. Mais sa justification reposait sur un fait imaginaire. En dépit des prétendues informations de la comtesse de Bondy, aucun ordre éventuel n'avait été donné par la Cour pour s'assurer de sa personne. Il résulte d'un entretien que M. de Conny eut,

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de 1830*, par M. A. Mazas.

(2) *Louis-Philippe et la Contre-Révolution*, etc., t. I, p. 159.